Mutualiser grâce à la méthode par consentement

La mutualisation, c'est mettre en commun des ressources pour un groupe de personnes. En programmation, Florès recherche à mutualiser des locaux pour les usagers au sein des bâtiments. Mais alors, que signifie mutualiser grâce à la méthode par consentement ? Lorsque les utilisateurs ne souhaitent pas partager ou ne sont pas d'accord sur des arbitrages, c'est là qu'intervient la méthode par consentement !

Pourquoi mutualiser ?

En premier lieu, c'est la raison du coût de construction qui apporte cette demande de mutualisation, afin de réduire les mètres carrés. Il y a aussi le coût d'exploitation et maintenance. En effet, plus il y a de surface, plus il y a de volume à chauffer et à entretenir. Au final, derrière ces raisons économiques se cachent aussi des raisons environnementales : en réduisant les mètres carrés, on limite l'impact du bâtiment sur son environnement et on réduit les consommations.

Enfin, la mutualisation de locaux permet la création de liens sociaux entre les usagers d'un bâtiment. Par exemple, lors d'une concertation, un usager nous a dit qu'en 15 ans, il n'avait jamais rencontré ses collègues du service au R+2 ! Ces utilisateurs avaient une réelle envie de favoriser les échanges sociaux entre eux.

Qu'est que la méthode par consentement ?

Nous vous avions parlé en début d'année 2022, mais un rappel fait toujours du bien ! La méthode par consentement permet d'aboutir à un consensus, il correspond à la

> « solution qui satisfait les attentes de tous les participants à la prise de décision, c'est-à-dire, à la recherche d'un accord unanime (= tout le monde dit OUI) ».

Comment intervient-elle ?

Lors des concertations, étape essentielle à la programmation, la mutualisation de certains locaux fait souvent l'objet d'un débat entre les utilisateurs d'un bâtiment, par exemple les salles de convivialité.

Grâce à ces échanges avec des arguments valables et raisonnés, où la parole est donnée individuellement, il est ainsi possible d'avoir un **débat constructif** et de déterminer **une proposition acceptée de tous**.

Retours d'expérience

Sur une étude où la maîtrise d'ouvrage a souhaité impliquer tous ses agents et avec de forts enjeux de mutualisation, Florès a proposé des ateliers de co-conception, dont un sur les mutualisations. Suite à une formation sur la méthode par consentement, nous avons sauté sur l'occasion pour la tester !

Test d'un atelier sur les mutualisations

Généralement cette méthode est nouvelle pour le groupe, il est donc important de bien expliquer la démarche étapes par étapes et ne pas hésiter à s'appuyer d'un support visuel.

En premier lieu, un *ice-breaker* ludique peut apporter un enthousiasme et impliquer les participants ! Ensuite, la présentation d'exemples de mutualisation, par un benchmark, ouvre les esprits et fait découvrir de nouvelles façons de travailler. Suite à cela, le débat par méthode de consentement est organisé autour d'espaces choisis par les participants.

C'était une première pour ma collègue et moi-même : nous sommes ravies de l'avoir mise en place et sommes convaincues de cette méthode. Le résultat : 2 propositions de mutualisation élaborées et acceptées par le groupe !

Un dernier conseil, il est important de bien cadrer la réunion au préalable avec la MOA afin que la proposition validée ensemble puisse être intégrée au programme et acceptée par le reste des usagers.

L.B.